

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2022 à 20.00 HEURES.

0. Administratif:

1. Présidence : M. Serge Carrard, syndic de la commune.
2. Début : à 20 h 03.
3. Participants: 5 membres du conseil communal, la boursière et la secrétaire ; 29 citoyennes et citoyens actifs selon liste des présences contresignée, 2 citoyennes et citoyens sans droit de vote; 4 personnes sont excusées.
4. Scrutateurs désignés: Mmes Murielle Vianin et Valérie Davet
5. Convocation : une circulaire à tous ménages, affichage au pilier public, publication sur notre site internet et insertion dans la feuille officielle No 47 du 25.11.2022.
6. Aucune remarque n'est retenue sur le mode de convocation ; le Syndic déclare ouverte cette assemblée où toutes les décisions seront verbalisées.

- I. Procès-verbal de l'assemblée du 9 mai 2022 et approbation.
- II. Adoption des statuts de l'Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye (ADIS-Broye)
- III. Budgets 2023:
 - 3.1. budget de fonctionnement
 - 3.2. fixation du coefficient d'impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques 2023 à 65 % de l'impôt cantonal de base
 - 3.3. rapport de la commission financière
 - 3.4. approbation du budget de fonctionnement
 - 3.5. budget des investissements
 - 3.5.1 Achat terrain de 1'604 m2 en zone d'intérêt général
 - 3.6. rapport de la commission financière
 - 3.7. approbation du budget des investissements
- IV. Adoption des nouveaux statuts du GRAC
- V. Divers

I. Procès-verbal de l'assemblée du 9 mai 2022 et approbation

Le procès-verbal de l'assemblée précédente du 9 mai 2022 (pages 402 à 405 du registre) n'est pas lu. Il a pu être consulté sur le site www.chatillon-broye.ch ou au secrétariat communal. Aucune remarque formulée, l'assemblée adopte ce PV par un vote à main levée.

L'assemblée accepte le procès-verbal de l'assemblée du 9 mai 2022 par 27 oui, et 2 abstentions (Les membres du conseil communal n'ont pas exprimé leur droit de vote sur cette décision).

II. Adoption des statuts de l'Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye (ADIS-Broye)

Mme Violaine Bulliard présente les statuts d'ADIS-Broye.

Elle parle de la taxe d'exemption de CHF 100.00 qui sera perçue dès janvier 2023 auprès des hommes et femmes entre 20 et 50 ans.

Elle informe qu'actuellement, nous n'avons que 2 personnes qui font partie des pompiers.

M. Mario Perseghini demande où est la garantie de ne pas passer la taxe de CHF 100.00 à CHF 250.00.

Mme Violaine Bulliard répond que nous ne pouvons pas le garantir mais les délégués des communes vont faire en sorte que la taxe reste stable et qu'en cas d'augmentation elle soit progressive. Elle informe que si nous ne percevons pas la taxe, d'un point de vue juridique, nous sommes hors cadre.

L'assemblée accepte les statuts de l'Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye (ADIS-Broye) par 27 oui et 2 abstentions

(Les membres du conseil communal n'ont pas exprimé leur droit de vote sur cette décision).

III. Budgets 2023

3.1. Budget de fonctionnement

Le responsable des finances présente le budget de fonctionnement 2023. Il donne également des explications détaillées sur les postes suivants :

Administration générale

Exécutif / Traitement et jetons du conseil communal

Services généraux, autres / Traitement du personnel administratif, charges d'utilisation pour informatique, hébergement

Immeubles administratifs / Entretien des bâtiments et du patrimoine communal

Ordre et sécurité publics, défense

Questions juridiques / Frais d'avocat et de tiers

Service du feu / Participation à l'ADIS-Broye

Formation

Ecole du cycle d'orientation / Frais financiers construction CO de Cugy

Trafic et communications

Routes communales / Entretien des routes et de l'éclairage publique

Trafic régional et agglomération / Participation aux dépenses cantonales du trafic régional

Protection et aménagement de l'environnement

Protection des eaux / Participation à l'ERES

Aménagement du territoire / Honoraires et frais d'avocat

Economie

Promotion économique / Participation à l'association régionale

Finances et impôts

Impôts communaux ordinaires / Impôt sur le revenu personnes physiques, impôt sur les prestations en capital, impôt sur le capital (pers. Morales)

Impôts communaux spéciaux / Impôt sur les gains immobiliers et les plus-values, impôt sur les mutations

Les réponses ou explications fournies, par le responsable des finances ou par M. le Syndic, donnent satisfaction générale.

3.2 Fixation du coefficient d'impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques 2023 à 65 % de l'impôt cantonal de base.

Après la récapitulation du budget de fonctionnement, le Syndic propose la diminution du taux de l'impôt communal valable pour l'exercice comptable 2023. Il précise que le présent budget a été établi sur la base de cette diminution de CHF 0.05.

Cette diminution peut être maintenue. Elle est valable pour l'année et est réadaptée d'année en année.

3.3 Rapport de la commission financière

M. le Syndic donne la parole à M. Marc Gebhard, président de la commission financière. Il informe que suite à son examen du 15 novembre 2022, la commission recommande l'approbation du budget de fonctionnement 2022, établi sur la base du taux de l'impôt communal fixé à 65 %.

Charges	CHF	1'958'631.20
Produits	CHF	1'857'331.20
Excédent de charges	CHF	101'300.00

3.4. Approbation du budget de fonctionnement

Ce budget est soumis à l'assemblée par un vote à main levée.

L'assemblée accepte le budget 2023 de fonctionnement, y compris la fixation du coefficient d'impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques 2023 à 65 % de l'impôt cantonal de base **à l'unanimité**.

(Les membres du conseil communal n'ont pas exprimé leur droit de vote sur cette décision).

3.5. Budget des investissements

M. Daniel Martin présente le dossier des investissements projetés en 2023.

3.5.1 Achat terrain de 1'604 m2 en zone d'intérêt général

M. Daniel Martin informe l'assemblée que le conseil communal souhaite acquérir la parcelle no 2845 de 1'604 m2 en zone d'intérêt général (ZIG). Il souhaite prendre le contrôle de cette parcelle mais n'a pas de projet actuellement. Nous pourrions y construire un home, une crèche, une école.

Le prix de CHF 100.00 le m2 nous semble juste pour cette zone.

M. Mario Perseghini informe que nous pouvons aussi construire des logements à loyers modérés.

M. Daniel Martin informe que la Commune peut se permettre de faire cet investissement et il présente le bilan.

M. Marc Muller demande si une autre commune pourrait acheter ce terrain. M. Martin lui répond dans l'affirmative.

L'assemblée accepte l'investissement de CHF 165'000.00 pour l'achat terrain en ZIG à **l'unanimité.**

(Les membres du conseil communal n'ont pas exprimé leur droit de vote sur cette décision).

3.6. Rapport de la Commission financière

M. Marc Gebhard informe que la commission financière n'a pas de remarque particulière et recommande l'approbation du budget d'investissement 2023.

La récapitulation du budget 2023 des investissements est présentée ainsi :

Charges	CHF	195'000.00
Produits	CHF	50'000.00
Excédent des charges	CHF	145'000.00

3.7. Approbation du budget des investissements

Ce budget est proposé à la ratification de l'assemblée par un vote à main levée.

L'assemblée accepte le budget 2023 des investissements à **l'unanimité.**

(Les membres du conseil communal n'ont pas exprimé leur droit de vote sur cette décision).

Le Syndic remercie l'assemblée pour son attention et la confiance qu'elle accorde au conseil communal ainsi qu'à la commission financière.

IV. Adoption des nouveaux statuts du GRAC

M. Alexandre Dufour présente les nouveaux statuts du GRAC, notamment les points importants, à savoir l'adhésion de la Commune vaudoise de Grandcour et le fait que le Président doit faire partie d'un exécutif communal.

L'assemblée accepte les nouveaux statuts du GRAC à **l'unanimité.**

(Les membres du conseil communal n'ont pas exprimé leur droit de vote sur cette décision).

V. Divers

M. le Syndic donne la parole aux membres du Conseil communal :

- M. Alexandre Dufour informe l'assemblée que nous avons adapté les horaires et l'intensité de l'éclairage public, par souci d'économie d'énergie.
- M. Dufour poursuit en informant que les travaux ont été réalisés aux carrefours avec le chemin du Purgatoire suite à une demande des habitants du quartier de l'Essert.
- Mme Violaine Bulliard informe que chaque commune doit mettre en place un projet senior+. Nous avons eu un peu de retard dans ce dossier, mais notre retour va être adressé au canton avant la fin de cette année. Suite au sondage, nous avons relevé que les personnes âgées sont contentes des prestations proposées par la commune.
- M. Daniel Martin informe que nous sommes actuellement en révision du PAL et qu'au point de vue énergétique, nous devons revoir la situation de notre bâtiment communal et que cela aura un coût relativement élevé.

M. le Syndic donne la parole aux citoyens :

- Mme Nicole Carrard demande si nous pouvons diminuer l'intensité de l'éclairage autour de l'école.
M. Alexandre Dufour va contacter le Groupe e pour voir ce que nous pouvons faire.
- M. Louis-Marc Corminboeuf demande si nous pouvons éteindre l'éclairage de la compacteuse de la déchetterie, car elle reste allumée toute la nuit.
- M. Marc Muller remercie pour les efforts faits dans le domaine de l'éclairage et propose de baisser l'intensité déjà à partir de 22 h 00.
- M. Pierre Tschannen informe qu'il y a un miroir à la sortie de la Côte, mais que ce dernier ne montre rien. Le Conseil va faire le nécessaire pour le régler.
- M. Mario Perseghini informe que nous avons 2 arrêts de bus et ne comprend pas pourquoi nous n'avons pas prévu d'aménager d'abris afin que les enfants n'attendent pas sous la pluie.
M. Alexandre Dufour informe qu'actuellement nous n'avons pas entrepris de mesures car nous sommes toujours en phase de test.
- M. Mario Perseghini demande par quel moyen les habitants des 4 nouvelles maisons prévues à l'entrée du village vont se rendre sur la commune. Il informe qu'à l'époque où il était syndic, nous avons déjà parlé d'aménager un trottoir.
M. Daniel Martin l'informe qu'un chemin piétonnier est prévu pour relier le quartier. De plus, pour l'aménagement d'un trottoir direction Lully, nous devons acheter du terrain à certains privés. Comme déjà communiqué, les habitants peuvent utiliser le chemin de L'Arzillier pour se rendre à Lully.
- M. Marc Muller prend la parole concernant la pénurie d'électricité afin de savoir si la commune s'y est préparée.
M. Daniel Martin informe que nous avons reçu des directives du canton et un test aura lieu lors des essais d'alarme de la PC.
M. Marc Muller demande si nous ne pourrions pas prendre les devants, notamment pour les personnes vulnérables.

M. Daniel Martin informe que nous devons aménager un point de rencontre qui se trouvera dans le bâtiment communal.

Mme Bulliard informe que nous avons déjà identifié les personnes vulnérables, mais nous n'avons pas encore de procédures à adapter. D'après les questionnaires concernant senior + nous avons remarqué qu'il y a une bonne collaboration entre voisins.

M. Martin informe qu'il faut aussi prendre ses responsabilités en cas de besoin.

Un tout-ménage peut être fait pour demander aux gens dans le besoin de s'annoncer.

- M. Marc Muller veut parler du règlement sur les constructions. Il y a eu un changement d'architecture notable dans le village. Et il aurait voulu savoir si nous pouvons créer une commission pour les constructions, ainsi que pour l'énergie et la biodiversité.
M. Daniel Martin informe que nous sommes actuellement en révision du PAL et le nouveau règlement communal d'urbanisme a été revu. Une commission d'urbanisme a été mise en place et avec le bureau Urbasol, le travail a été fait en accord avec le conseil communal.
M. Daniel Martin communique que pour l'environnement, un inventaire des biotopes a été établi dans le cadre du PAL. Et pour l'énergie, nous avons fait un plan communal des énergies et nous avons aménagé un calendrier non contraignant qui donne des directives claires.
- M. Marc Muller revient sur les réflexions sur le plan climat.
M. Daniel Martin informe que nous avons fait un retour lors de la dernière assemblée.
Mme Michèle Martin prend la parole et ajoute que les thèmes ont été étudiés et que nous avons listé les choses déjà faites et celles à faire pour le plan climat.
- M. Jean-Luc Fivaz demande ce que nous allons faire de l'ancien local des pompiers.
M. Serge Carrard informe que nous n'avons rien de concret, mais que nous allons peut-être étudier la possibilité d'en faire un bureau communal.
M. Jean-Luc Fivaz demande si nous le mettons à disposition, en attendant.
M. Serge Carrard lui répond par la négative.
- Mme Christine Pellaux demande si les horaires des TPF vont rester tels quels ou si nous allons pouvoir faire adapter les cadences.
M. Serge Carrard informe que l'horaire est dû à un dédoublement de la ligne et que les cadences ne vont pas augmenter.

M. le Syndic remercie les membres du conseil communal et de l'administration pour le travail effectué.

La parole n'est plus demandée, M. le Syndic informe l'assemblée que le conseil communal reste à disposition pour toute question ou information et invite les participants à partager le verre de l'amitié. Il souhaite de belles fêtes de fin d'années à tous

L'assemblée est levée à 21h 38.

Châtillon, le 12 décembre 2022

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

La secrétaire :

Le syndic :

M. Vocat

S. Carrard
